

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## Création du Parc Naturel Marin de Martinique

En application de l'arrêté préfectoral n°201612-0002 du 07 décembre 2016, il sera procédé, du **lundi 02 janvier 2017 au jeudi 02 février 2017 inclus**, soit pendant 32 jours consécutifs, à une enquête publique préalable à la création du parc naturel marin de Martinique. Les communes enquêtées sont les suivantes :

Basse-Pointe - Bellefontaine - Case-Pilote - Ducos - Fort-de-France - Grand'Rivière - La Trinité - Le Carbet - Le Diamant - Le François - Le Lamentin - Le Lorrain - Le Marigot - Le Marin - Le Prêcheur - Le Robert - Le Vaucelin - Les Anses d'Arlet - Les Trois-Ilets - Macouba - Rivière-Pilote - Rivière-Salée - Sainte-Anne - Sainte-Luce - Sainte-Marie - Saint-Pierre - Schœlcher.

Ainsi que dans les services suivants : Direction de la Mer et la DEAL.

Pendant toute la durée de l'enquête définie à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté, un exemplaire du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par les commissaires enquêteurs, seront déposés dans les mairies des communes concernées par l'enquête publique, afin de pouvoir y être consultés par le public qui pourra y formuler ses observations, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

Le dossier pourra aussi être consulté sur les sites Internet de la préfecture de la Martinique et de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du logement (DEAL) aux adresses suivantes : [www.martinique.pref.gouv.fr](http://www.martinique.pref.gouv.fr) et [www.martinique.developpement-durable.gouv.fr](http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr)

Monsieur. Alain Christophe POMPIERE, président de la commission d'enquête, désignée par décision du Président du tribunal administratif de Martinique ainsi que M. Garry Antony JULIÉNO et Mme Suzy ABIDAL, membres titulaires, recevront les observations du public aux lieux, dates et horaires ci-dessous :

| Communes                          | Lieux des permanences | Dates et Horaires des Permanences                                  |
|-----------------------------------|-----------------------|--|
| SCHŒLCHER<br>(Siège de l'enquête) | Mairie                | Lundi 02 janvier 2017 de 09H30 - 12H30<br>(Ouverture & Permanence) |
| FORT DE FRANCE                    | Mairie                | Mardi 03 janvier 2017 de 09H30-12H30                               |
| LES ANSES D'ARLETS                | Mairie                | Mercredi 04 janvier 2017 de 09H30-12H30                            |
| LE FRANÇOIS                       | Mairie                | Jeudi 05 janvier 2017 de 09H30-12H30                               |
| GRAND'RIVIÈRE                     | Mairie                | Vendredi 06 janvier 2017 de 09H30-12H30                            |
| CASE-PILOTE                       | Mairie                | Lundi 09 janvier 2017 de 09H30-12H30                               |
| LES TROIS-ILETS                   | Mairie                | Mardi 10 janvier 2017 de 09H30-12H30                               |
| LE MARIN                          | Mairie                | Mercredi 11 janvier 2017 de 09H30-12H30                            |
| LE VAUCLIN                        | Mairie                | Jeudi 12 janvier 2017 de 09H30-12H30                               |
| LA TRINITÉ                        | Mairie                | Vendredi 13 janvier 2017 de 09H30-12H30                            |
| BELLE-FONTAINE                    | Mairie                | Lundi 16 janvier 2017 de 14H30-17H00                               |
| LE LAMENTIN                       | Mairie                | Mardi 17 janvier 2017 de 09H30-12H30                               |
| SAINTE-ANNE                       | Mairie                | Mercredi 18 janvier 2017 de 09H30-12H30                            |
| LE ROBERT                         | Mairie                | Jeudi 19 janvier 2017 de 14H30-17H00                               |
| LE LORRAIN                        | Mairie                | Vendredi 20 janvier 2017 de 09H30-12H30                            |
| SAINT-PIERRE                      | Mairie                | Lundi 23 janvier 2017 de 14H30-17H00                               |
| DUCOS                             | Mairie                | Mardi 24 janvier 2017 de 14H30-17H00                               |
| LE DIAMANT                        | Mairie                | Mercredi 25 janvier 2017 de 09H30-12H30                            |
| LE VAUCLIN                        | Mairie                | Jeudi 26 janvier 2017 de 14H30-17H00                               |
| BASSE-POINTE                      | Mairie                | Vendredi 27 janvier 2017 de 09H30-12H30                            |
| LE PRÊCHEUR                       | Mairie                | Lundi 30 janvier 2017 de 09H30-12H30                               |
| SAINTE-LUCE                       | Mairie                | Mardi 31 janvier 2017 de 09H30-12H30                               |
| LE MARIN                          | Mairie                | Mercredi 01 février 2017 de 09H30-12H30                            |
| LE FRANÇOIS                       | Mairie                | Jeudi 02 février 2017 de 14H30-17h00 (Permanence & Clôture)        |

En cas d'empêchement de M. Alain Christophe POMPIERE, la présidence de la commission sera assurée par M. Garry Antony JULIÉNO, membre titulaire de la commission qui exercera alors ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Le dossier fait également l'objet d'une publication sur les site Internet de la préfecture ([www.martinique.pref.gouv.fr](http://www.martinique.pref.gouv.fr)) et de la DEAL ([www.martinique.developpement-durable.gouv.fr](http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr))

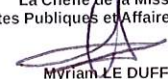
Les informations relatives à ce projet pourront être obtenues auprès de la mission d'étude pour un parc naturel marin en Martinique, Agence des Aires Marines Protégées (AAMP) - s/c DEAL Martinique - BP 7212 - Pointe de Jaham - 97274 SCHŒLCHER Cedex - au 0596 30 22 80 ou 0696 86 56 57 et à l'adresse électronique : [mission.martinique@aires-marines.fr](mailto:mission.martinique@aires-marines.fr)

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du président de la commission d'enquête seront tenus pendant un an à la disposition du public, à la mission d'étude pour un parc naturel marin en Martinique (DEAL Martinique) et dans toutes les mairies des communes où le dossier a été consulté par le public, dans les conditions prévues au titre de l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 17 janvier 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs.

Le rapport et les conclusions du président de la commission d'enquête seront également mis en ligne sur les sites Internet de la préfecture ([www.martinique.pref.gouv.fr](http://www.martinique.pref.gouv.fr)) et de la DEAL ([www.martinique.developpement-durable.gouv.fr](http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr)).

La décision de créer ou non le Parc Naturel Marin de la Martinique sera prise par décret interministériel.

Pour le Directeur de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement,  
La Cheffe de la Mission  
Enquêtes Publiques et Affaires Juridiques



Myriam LE DUFF